

Atelier régional africain sur le partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement suite aux résultats du suivi et préparation en vue de la 2^{ème} réunion de haut niveau (RHN2)

14-16 Septembre 2016, Addis-Abeba, Ethiopie

Messages politiques clés en vue de la RHN2

Progrès et défis de la coopération efficace au service du développement

Le suivi:

- Reste un élément important du PMCED et a le plus grand potentiel de contribution à la réalisation de l'agenda 2063 et de l'agenda 2030 de l'UA;
- Nous appelons à une révision du cadre de suivi afin qu'il s'aligne avec les besoins définis par les agendas 2063 et 2030 de l'UA et au développement d'un plan d'action pour son application. La RHN2 devrait donner lieu à des engagements contraignants de la part de l'ensemble des acteurs;
- Nous appelons le PMCED à approfondir le rôle des organismes régionaux autour de l'application et du suivi des engagements pris dans le cadre du PMCED;
- Nous appelons les partenaires du développement à harmoniser leurs données sur les systèmes des pays africains et à s'engager à renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données;
- Nous invitons les partenaires du développement à utiliser et adhérer aux systèmes des pays africains. Cela demande une utilisation accrue des cadres de résultats par pays (CRP);
- Nous nous engageons à renforcer nos cadres politiques de coopération au service du développement afin de s'adapter au paysage changeant du financement du développement;
- Nous nous engageons à adopter les recommandations faites suite aux résultats du suivi en révisant les engagements pris dans le cadre du PMCED.

Dépendance et flux vis-à-vis de l'aide:

- Nous reconnaissons que la mobilisation des ressources nationales reste la forme la plus durable de financement en faveur de la transformation du développement en Afrique. Nous nous engageons à renforcer les politiques, mécanismes, instruments et institutions afin d'approfondir et de promouvoir la MRN;
- Nous reconnaissons que l'aide peut jouer un rôle de catalyseur important pour le développement de l'Afrique et la réalisation de l'agenda 2063. De ce point de vue, nous appelons à ce que l'aide soit réorientée vers les économies et les secteurs productifs;
- Nous observons avec inquiétude la diminution du volume de l'aide et appelons les partenaires du développement à honorer leur engagement de contribuer à hauteur de 0,7 % de leur PNB et de ne pas confondre ceci avec des flux relatifs aux défis rencontrés dans le cadre des questions migratoires, là où l'APD est prévue pour couvrir l'assistance humanitaire, ainsi qu'à accroître les subventions et prêts concessionnels en faveur des PMD.

Créer un environnement propice multi-parties prenantes aux intervenants multiples :

- Nous nous engageons à approfondir notre travail de création d'un environnement où les OSC et le secteur privé sont en mesure de promouvoir l'application du PMCED, l'agenda 2063 et l'agenda 2030, et nous appelons les OSC et le secteur privé à accroître leur

transparence et responsabilité afin de permettre la réalisation d'une transformation socio-économique. En outre, nous appelons l'ensemble des multi-parties prenantes à apporter leur assistance au mouvement de sensibilisation de tous les OSC aux principes d'Istanbul.

Contribution du PMCED à l'agenda 2030

- Nous proposons que le PMCED soit transformé en plateforme permettant un changement comportemental au niveau de la contribution des partenaires à l'application des ODD;
- Le mandat du PMCED devrait être réexaminé afin de refléter les besoins des moyens de mise en œuvre de l'agenda 2030;
- Le principe du PMCED de donner priorité aux résultats doit être cohérent et aligné aux plans nationaux du développement et à leurs cadres de résultats respectifs afin d'aboutir à un véritable impact;
- Les partenaires du développement devraient apporter leur assistance au développement des capacités afin de permettre un alignement des Agendas 2063 et 2030 de l'UA aux plans nationaux et régionaux du développement.

Coopération Sud-Sud

- Le programme de la Coopération Sud-Sud doit être défini et mené par le sud, y compris la définition de ses cadres de suivi et d'exécution et dans le cas du continent, et il devrait être défini et mené par les pays africains avec l'aide de l'Union Africaine et des communautés économiques régionales. Les partenaires et agences du développement internationales devraient jouer un rôle secondaire ou d'assistance;
- Nous reconnaissons que les pays africains ont des besoins financiers différents en ce qui concerne le développement et nous nous engageons à renforcer et approfondir le rôle de la Coopération Sud-Sud relatif à l'apport de ressources complémentaires en vue de la réalisation du programme de transformation de l'Afrique;
- Nous nous engageons à créer un environnement permettant la promotion de la connaissance et des transferts de technologies, les investissements Sud-Sud et la libre circulation des personnes, des capitaux et des services;
- Nous nous engageons à renforcer le rôle de la Coopération Sud-Sud en approfondissant le rôle de l'intégration régionale dans le programme de transformation de l'Afrique;

Contribution du secteur privé au développement durable

- Nous invitons le secteur privé à promouvoir des pratiques commerciales responsables, inclusives et durables, y compris réduire les flux illicites financiers et de ressources en provenance d'Afrique, conformément au programme des ODD;
- Nous nous engageons à renforcer le rôle du secteur privé, par ex. les PME, à travers la création d'un environnement permettant l'accès aux services financiers, contribuant ainsi à l'application des ODD;
- Nous invitons le secteur privé à renforcer et aligner sa politique de responsabilité sociale et ses programmes relatifs aux ODD aux plans nationaux du développement;
- Nous nous engageons à sensibiliser le secteur privé sur son rôle au sein du PMCED;
- Nous nous engageons à minimiser les risques des partenariats publics privés (PPP) et appliquer les principes du PMCED dans l'exécution des projets de PPP;

Emancipation économique des femmes et de la jeunesse

- Nous appelons les gouvernements à appliquer pleinement les politiques d'émancipation économique des femmes et de la jeunesse dans tous les secteurs;
- Nous nous engageons à créer des structures pour la mobilisation, la participation et l'inclusion efficace des femmes et de la jeunesse dans la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement à tous les niveaux;
- Nous demandons la création d'un environnement propice, comprenant des services financiers et un cadre juridique, afin de soutenir l'emploi pour les femmes et les jeunes, l'émancipation et la prise d'initiative.